



REPUBLICQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

Délibérations du Bureau syndical

SEANCE DU 20 JUIN 2019

OBJET :

**MISE A JOUR DU FICHER
DE LA PUBLICITE
FONCIERE DE LA NIEVRE
PAR TRANSFERT DE
L'ACTIF IMMOBILIER DE
L'IIBRBS A L'EPTB SEINE
GRANDS LACS**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt juin, les membres du Bureau syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le sept juin 2019, se sont réunis à 14h00 au siège de l'Etablissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12è.

Etaient présents :**Au titre du Conseil de Paris :**

M. François VAUGLIN

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

M. Daniel COURTES

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

M. Frédéric MOLOSSI

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Mme Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

M. Jean-Michel VIART

Etaient absents excusés :

MM. Belaïde BEDREDDINE, David BELLIARD et Nicolas BONNET OULADJ, Mme Célia BLAUDEL, MM. Daniel GUERIN et Denis LARGHERO, Mme Halima JEMNI et Annick OLIVIER, M. Patrick TREMEGE

Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

M. Belaïde BEDREDDINE à Mme Chantal DURAND

M. Denis LARGHERO à M. Daniel COURTES

Mme Annick OLIVIER à M. Frédéric MOLOSSI

La majorité des membres étant présente.

Nombre des membres composant le Bureau syndical.....	14
En exercice.....	14
Présents à la séance.....	8
Représentés par mandat.....	8
Absents.....	6

2019-06/03

**BUREAU SYNDICAL
SEANCE DU 20 JUIN 2019**

**OBJET : MISE A JOUR DU FICHER DE LA PUBLICITE FONCIERE DE LA
NIEVRE PAR TRANSFERT DE L'ACTIF IMMOBILIER DE L'IIBRBS A
L'EPTB SEINE GRANDS LACS**

Le Bureau syndical,

VU l'arrêté préfectoral du Préfet de Paris n° 75-2017-03-29-005 en date du 29 mars 2017, autorisant la transformation de l'Institution Départementale des Barrages réservoirs du Bassin de la Seine en syndicat mixte ouvert dénommé Etablissement Public Territorial de Bassin SEINE GRANDS LACS et les statuts annexés ;

VU la délibération n° 2017-12/07 en date du 21 décembre 2017 du Comité syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs, approuvant la révision des statuts de l'établissement ;

VU le rapport de présentation de M. le Président SGL N°2019/23 en date du 7 juin 2019 ;

CONSIDERANT le transfert des biens immobiliers faisant partie de l'actif de l'Institution Interdépartementale des Barrages-réservoirs du Bassin de la Seine (IIBRBS) à l'EPTB Seine Grands Lacs à compter de l'arrêté préfectoral précité ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de constater ce transfert de propriété en procédant à une mise à jour du fichier de la publicité foncière de la Nièvre pour les biens situés dans ce département ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le principe de mise à jour du fichier de la publicité foncière du Département de la Nièvre constatant le transfert d'actif des biens immobiliers de l'IIBRBS à l'EPTB SEINE GRANDS LACS et donne mandat à Maître SANDELLI, notaire à CHATEAU-CHINON, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique et à sa publication.

Article 2 : DIT que la dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'exercice 2019 – article 6226 (honoraires).

Article 3 : AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer ledit mandat ainsi que l'acte authentique à intervenir et tout document s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20190620-2019-06-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2019

Affichage : 21/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation
Chef du service secrétariat général
affaires juridiques - Contrôle de gestion

Caroline CARLIER

Le Président,



Frédéric MCLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis

